

VILLE DE COURRIERESDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 08 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 08 avril, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **M. Christophe PILCH**, Maire, en suite de convocations en date du 29 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site de la commune.

Etaient présents : C. PILCH, B. MONTURY, P. FROGET, F. THERET, D. BLOCQUET, B. DAF, M. FANION, C. MEHAIGNERY, D. DROISSART, E. HAURIEZ, P.COGET, B. LEFEBVRE, S. CORROYEZ, A.C LELEU, M.OULD RABAH, M. DESPREZ, R. LUCAS, P. MANIER, C. LESAGE, M. PRODEO, E. LAMBERT, E. LE TORIELLEC, J.DARLEUX, P. PICHONNIER, Patricia ROUSSEAU, J.M LHERNOULD, O.VERGNAUD (rejoint le conseil à 19h53)

Etaient absents excusés et avaient donné procuration : F. THIBERVILLE, D. JARRY, A. LE ROUX, Patrick ROUSSEAU, D.IANONNE, O.VERGNAUD, G.PAILLART.

Formant la majorité des Conseillers Municipaux en exercice, lesquels sont au nombre de 33.
Madame Josiane DARLEUX a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE (24/27)

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois de la commune en y apportant les modifications suivantes :

- Création :
 - ✓ 1 poste de technicien territorial à temps complet
 - ✓ 1 poste d'animateur territorial à temps complet

- Suppression :
 - ✓ 1 poste d'attaché territorial à temps complet
 - ✓ 3 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - ✓ 4 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - ✓ 2 postes d'adjoint administratifs principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - ✓ 3 postes d'adjoint administratifs principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - ✓ 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
 - ✓ 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
 - ✓ 10 postes d'agents de maîtrise à temps complet
 - ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - ✓ 12 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - ✓ 3 postes d'adjoint technique à temps complet
 - ✓ 1 poste de puéricultrice à temps complet
 - ✓ 2 postes d'Educateur de Jeunes Enfants classe exceptionnelle à temps complet
 - ✓ 2 postes d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet
 - ✓ 1 poste d'Educateur des APS principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - ✓ 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - ✓ 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet
 - ✓ 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet
 - ✓ 1 poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet
 - ✓ 3 postes de Gardien Brigadier à temps complet

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable du comité technique du 21 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité le tableau des emplois de la commune comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie	Postes Créés	Postes pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS			
Directeur Général des Services des communes de 10 à 20 000 hab	A	1	1
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1
EMPLOIS SPECIFIQUES			
Collaborateur de cabinet	A	1	0
TOTAL EMPLOIS SPECIFIQUES		1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché hors classe	A	1	0
Attaché Principal	A	1	1
Attaché	A	3	2
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	6	6
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	4	4
Rédacteur	B	2	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	12	12
Adjoint Administratif principal de 2ème Classe	C	1	1
Adjoint Administratif	C	4	4
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		34	31
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien Principal de 1ère classe	B	2	1
Technicien Principal de 2ème classe	B	2	2
Technicien	B	1	0
Agent de Maîtrise principal	C	21	19
Agent de Maîtrise	C	22	17
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	19	17
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	7	7
Adjoint technique	C	12	11
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		86	74
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Puéricultrice hors classe	A	1	1
Puéricultrice	A	0	0
Infirmière en soins généraux	A	1	1
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	9	9
Aide-soignant de classe normale	B	1	1
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		12	12
FILIERE SOCIALE			
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2

Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A	0	0
TOTAL FILIERE SOCIALE		2	2
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des APS Principal de 1ère Classe	B	6	6
Educateur des APS Principal de 2ème Classe	B	2	2
Educateur des APS	B	2	1
TOTAL FILIERE SPORTIVE		10	9
FILIERE ANIMATION			
Animateur Principal de 1ère classe	B	3	3
Animateur Principal de 2ème classe	B	1	1
Animateur	B	4	3
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	C	13	13
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	C	3	2
Adjoint d'animation	C	8	8
TOTAL FILIERE ANIMATION		32	30
FILIERE CULTURELLE			
Bibliothécaire Principal	A	1	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	B	2	2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	B	1	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1	1
Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe	C	1	1
Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1
Adjoint du Patrimoine	C	0	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		7	7
FILIERE POLICE			
Chef de service de Police Municipale	B	1	1
Brigadier-Chef Principal	C	6	5
Gardien Brigadier	C	2	1
TOTAL FILIERE POLICE		9	7
TOTAL EFFECTIFS		194	173

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Christophe PILCH

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.